Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260420-DELIB_2026_44-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
13 Avril 2026

L'An deux mille vingt six
Le 20 avril à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

Absents excusés :
Cécile Cormery-Rucklin qui a donné procuration à Pascal Prigent.
Patrick Durvicq qui a donné procuration à Ludovic Raullin
Mickaël Poitou qui a donné procuration à Gilles Morvan
Fanny Galland qui a donné procuration à Céline Houberdon

Assistait également au Conseil Municipal Monsieur Yves Malhomme Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Conseiller aux décideurs locaux.
Secrétaire de séance : Matthieu Applincourt a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-44
Objet :

AFFAIRES FINANCIERES

Détermination des tarifs des mini camps et des nuitées 2026

Sur avis favorable de la Commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 il est proposé d'augmenter les tarifs des mini-camps organisés pendant l'été de + 2 % à l'exception des tranches 1 et 2 pour lequel le maintien est demandé.

QF	Tarif 2026
0 – 400	80 €- Inchangé
401 – 700	80€ - Inchangé
701 – 1 000	93.64
1 001 – 1 190	114.44
1 191 – 1 435	135.25
1 436 – 1 680	156.06
> 1 681	187.27

La revalorisation des tarifs des nuitées organisées pour des groupes de 8 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans à hauteur de + 2 % porterait à prestation de 7.14 € à 7.28 €.

Les nouveaux tarifs sont adoptés tels que présenté à l'unanimité.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 20 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Matthieu Applincourt

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H * 29590 *